

COMMISSION 3 AMENAGEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLES DU TERRITOIRE

Réunion du lundi 23 janvier 2012.

1) Rappel : ce qu' est un GPRA. Rôle des commissions.

- Rôle : Appui au travail du COTECH et aide à la prise de décision du COPIL (rôle également de comité d' orientation)
- Thèmes abordés : Foncier, aménagement, urbanisme, lien entre ZIP et bassin de vie (y compris zones économiques)
- Réunion : sous l' égide du Chef de projet GPRA
- Animation technique et secrétariat assuré par le réseau des 3 Agences d' urbanisme (Saint Etienne, Lyon, Grenoble) qui ont une compétence reconnue en matière d' aménagement.
- Membres : les élus et techniciens des CDDRA, des SCOT, VNF, RFF, Associations environnementales, Zones d' activités à proximité (PANDA, etc.).

2) Calendrier prévisible du GPRA :

- un pré protocole à rédiger d' ici mi mars, définissant les axes principaux sur lesquels s' entendent les partenaires au contrat.
- une ou plusieurs premières actions à lancer dans le champ couvert par la commission.
- 3 réunions de chaque commission entre janvier et mars ?
- Ensuite finalisation du protocole GPRA à l' automne 2012, identification des actions à entreprendre en 2013-2014, puis suivi des actions, lancement des actions finales du CDRA et suivi.

3) Organiser notre travail :

- Convenir du champ que veut couvrir la commission, des ambitions qu' elle se donne...
- Convenir d' un rythme, d' un calendrier, des horaires et des lieux de rencontre les plus adaptés, surtout pour les premières réunions.
- Identifier les participants à intégrer à la commission, les méthodes d' animation et de relevé de conclusions...

4) Contenu prévisionnel

- Maîtriser, anticiper l' impact sur le territoire des aménagements économiques nouveaux : logement, circulation-déplacements
- Identifier les retombées prévisibles, ou à provoquer...
- Quelles opportunités nouvelles ?
- Précautions...
- Comment maîtriser voir améliorer l' impact sur l' environnement ?
- Comment prendre en compte collectivement la gestion des risques ?
- Peut on envisager à l' échelle du territoire une « responsabilité sociétale du territoire » rassemblant tous les acteurs , les « parties prenantes » au sens de la nouvelle ISO 26000 ?

5) Premières actions à envisager

- Quelles autres partenaires associer à cette commission ?
- Quelles expertises mobiliser ? Quelles études lancer ?
- Peut on identifier à ce stade des réalisations souhaitables ?
- Quelles actions paraissent prioritaires ?